

# D I C R I M

## Dossier d'Informations Communales des Risques Majeurs

### Préambule

La sécurité des habitants et des usagers des espaces publics est une des préoccupations majeures de la municipalité.

L'information des citoyens sur les risques existants dans leur environnement quotidien est un droit reconnu par la loi.

C'est aussi par la volonté du législateur de redonner toute sa place à l'engagement du citoyen comme acteur de la sécurité civile.

Deux documents réglementaires sont prévus pour répondre à ces objectifs/

- Le DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) établi par le Préfet recense dans le département les communes à risque majeur. Il recueille toutes les informations sur les risques naturels et technologiques, les conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement ainsi que les mesures de sauvegarde prévues pour en limiter les effets.

- Le DICRIM (Document d'Informations Communales des Risques Majeurs) Reprend les informations transmises par le préfet et indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune.

## **Qu'est-ce qu'un risque majeur ?**

Les différents types de risques auxquels chacun de nous peut être exposé sont regroupés en 5 grandes familles :

- Les risques naturels : avalanches, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, tempête, séisme...
- Les risques technologiques : industriel, nucléaire, biologique, rupture de barrage.
- Les risques de transports
- Les risques de la vie Quotidienne: Accident domestique, route...
- Les risques liés aux conflits

## **L'information du citoyen :**

L'information est la première mesure de prévention.

Elle contribue à construire une mémoire collective et à assurer le maintien des dispositifs collectifs d'aide et de réparation.

Connaître les risques et les consignes permet à chacun de mieux se protéger.

Le DDRM et le DICRIM sont les outils réglementaires d'information des citoyens. Ils sont complétés par un plan d'affichage correspondant aux risques identifiés dans la commune et les consignes de sécurité qui en découlent.

Au-delà de ces documents d'information, le Maire dispose d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) qui constitue l'outil opérationnel de gestion de crise.

Enfin le code de l'environnement impose aux bailleurs et vendeurs de biens immobiliers d'informer les acquéreurs/locataires, des servitudes qui s'imposent au bien qu'il va occuper, des sinistres qu'il a subis et des obligations et recommandations qu'il doit respecter pour sa sécurité.

## **Risques dans la commune : ALERTE**

## **INFORMATION -**

- Inondation – Rupture de Barrage
- Accident Nucléaire – Biologique
- Transport de Matières Dangereuses
- Mouvement de Terrain

Préfecture → → Mairie

MAIRIE



Cloches (tocsin) - Téléphone

# INONDATION - RUPTURE BARRAGE

Consignes en cas de

## CRUE et INONDATION

<http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>

Avant :

- obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, aérations ;
- couper le gaz et l'électricité ;
- mettre au sec les meubles, objets, matières et produits ;
- amarrer les cuves, prendre les mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, produits toxiques,...),
- faire une réserve d'eau potable ;
- prévoir l'évacuation ;

Pendant :

- s'informer de la montée des eaux (radio, mairie...) ;
- couper le gaz et l'électricité ;
- n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue ;
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)

Après :

- aérer et désinfecter les pièces
- chauffer dès que possible et dès que les conditions de sécurité le permettent
- ne rétablir le gaz et l'électricité que sur une installation sèche.

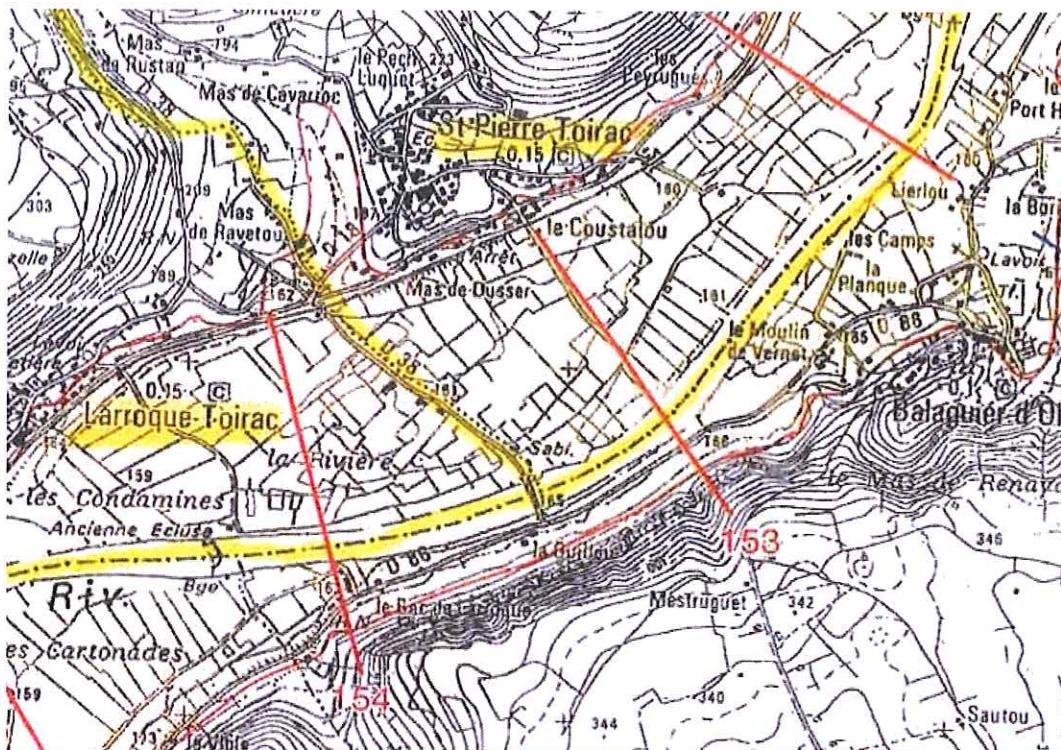


[www.lot.pref.gouv.fr](http://www.lot.pref.gouv.fr)

Préfecture 01 72 89 90 35

# Rupture de barrage

CARTE (S) ONDE DE SUBMERSION



Les habitants concernés par l'onde de submersion (trait rouge) doivent se rendre sur la place du village le plus rapidement possible après l'alerte.

Ne prendre que le nécessaire : papiers documents importants, linge de rechange, vêtements, couvertures, médicaments indispensables.

Couper l'électricité



# ACCIDENT NUCLÉAIRE- BIOLOGIQUE

Consignes en cas d'accident

## NUCLÉAIRE

son modulé  
1 minute → 5 minutes → 1 minute

SIGNAL D'ALERTE

Accidents nucléaires majeurs : EXPLOSION, INCENDIE, REJETS TOXICO-SÉCURITÉ, REJETS RADIACTIFS

1 ENTREZ

2 FERMEZ TOUT

3 ÉCOUTEZ  
RADIO FRANCE BLEUE  
FM 105,2 / 93,7 / 101,8 / 102,3

4 NE FAITES PAS

ce document contient des informations importantes  
AFFICHEZ-LE et conservez le précieusement

son continu de 30 secondes

SIGNAL DE FIN D'ALERTE

EX CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE : son instruction des véhicules avec passagers être aménagé à prendre en compte d'une autre à être éteints.

Dès l'alerte, la population doit suivre les consignes suivantes :

- se mettre à l'abri dans un local :

Si vous êtes chez vous, à votre travail ou dans un bâtiment public :

Restez où vous êtes.

Si vous êtes dehors : Entrez dans le bâtiment le plus proche.

Si vous êtes en voiture :

Garez-vous, arrêtez votre moteur et entrez dans le bâtiment le plus proche.

- Confinez-vous :

Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz毒ique ou de produits radioactifs.

- Fermez les portes et les fenêtres.

- Arrêtez et bouchez les ventilations.

- écouter la radio :

- Totem (fréquence 105,8) - RFM (fréquence 90,7) Toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité à respecter vous seront données par la radio.

- ne pas aller chercher vos enfants à l'école

Vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes. Ils s'occupent de vos enfants, les mettent en sécurité et les rassurent.

- ne pas téléphoner

Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours. Les informations vous seront données par la radio.

- ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle

Evitez d'allumer ou d'éteindre la lumière ou tout appareil électrique. Toute flamme ou étincelle pourrait provoquer une explosion.



# TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES



- en cas d'incendie sur un véhicule (ou le réservoir) : évacuer les environs de l'accident, se retirer de la zone dans une direction différente de celle des fumées dégagées.
- se mettre en dehors de cette zone pour téléphoner.
- prévenir (ou faire prévenir) le plus rapidement possible les services d'incendie et de secours en composant le "18" (n° unique au plan national).
- en cas de fuite de produits toxiques, on procédera à priori au confinement, ce qui signifie s'enfermer dans un local clos, en fermant soigneusement les fenêtres et en bouchant les aérations, après avoir arrêté la ventilation, la climatisation et réduit le chauffage ; ne pas fumer, éteindre toute flamme nue (allumette, bougie, gazinière, chauffage) ;
- suivre scrupuleusement les consignes spécifiques des Services d'Incendie et de Secours qui seront données de vive voix par des ensembles mobiles d'alerte.
- ne pas téléphoner, éviter de saturer les lignes téléphoniques des services publics.



# FEUX DE FORÊTS - TEMPÈTES

Consignes en cas de



Avant :

- débroussailler autour de la maison
- prévoir des moyens de lutte (point d'eau, matériels,...)
- prudence recommandée aux promeneurs et automobilistes (pas de barbecues, de mégots,...)

Pendant :

- informer les pompiers le plus vite et le plus précisément possible.
- si possible attaquer le feu.
- dans la nature, s'éloigner dos au vent.
- si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide, à pied, rechercher un écran (rocher, mur...) ; en voiture, ne pas sortir.
- Une maison bien protégée est le meilleur abri : fermer et arroser volets, portes, fenêtres et les abords immédiats des habitations
- occulter les aérations avec des linges humides.
- se tenir informé de la propagation du feu
- Se préparer à l'évacuation, n'emporter que le strict nécessaire afin de quitter les lieux dans les délais les plus brefs.

## TEMPÈTE

Avant :

- connaître les consignes de sauvegarde et les messages météo.
- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.
- Gagner un abri en dur.
- Fermer portes et volets.
- Rentrer les bêtes et le matériel.

Pendant :

- S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités.
- Se déplacer le moins possible : en voiture, rouler lentement.

Après :

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment).
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés

## LIENS – WEB

[www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

[www.lot.pref.gouv.fr](http://www.lot.pref.gouv.fr)

[www.prim.net](http://www.prim.net)

[www.wiki-predict.com/compte.php](http://www.wiki-predict.com/compte.php)

**Identifiant : 46289   Code : 19501951**